

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 6 Janvier.

Les Chambres, dont la session extraordinaire a été close le 30 décembre, se réuniront le mardi 9 janvier prochain, en exécution de l'article de la Constitution qui porte que, chaque année, la session ordinaire commence le second mardi de janvier.

La réunion des Chambres aura lieu à cette date de plein droit, et sans être précédée de la publication d'un décret de convocation.

On parle, à cette occasion, d'un message dans lequel le Président de la République ferait connaître aux Chambres la situation intérieure et extérieure, et indiquant en même temps les principales mesures que le Gouvernement exécutera dans l'année. Il n'est pas certain, néanmoins, que le Maréchal-Président emprunte à la république des Etats-Unis cette forme solennelle de l'ouverture des débats parlementaires. S'il prend cette résolution, nous lirons avec un vif intérêt tout ce qui sera relatif aux grandes questions d'intérêt matériel, et nous attendrons de voir si le zèle de nos députés fera tomber sur le Lot quelques gouttes de sa rosée bienfaisante.

Déshérité sous l'Empire, le Lot n'a trouvé rien de mieux que de nommer des impérialistes pour le représenter sous la République. On verra en 1877 ce que ces honorables auront pu faire pour nous. En ce qui regarde 1876..... Tout le monde est parfaitement fixé.

La République entre paisiblement dans la seconde année de son existence constitutionnelle; l'attention concentrée pendant quelques temps sur la politique intérieure par les derniers incidents du vote du budget se reporte sur les événements étrangers, sur la conférence qui se tient à Constantinople et dont l'issue reste fort douteuse. L'intérêt dramatique du moment se trouve là.

Quelques péripéties que tiennent en réserve pour l'Europe la diplomatie de la Turquie aux prises avec celle des grandes puissances, on peut dire avec le *Moniteur universel* que la France s'y intéresse sans préoccupation personnelle et sans crainte d'être entraînée pour sa part dans ce lointain conflit. Que la crise orientale se tranche pour la guerre ou qu'elle se dénoue pacifiquement, comme il faut l'espérer, la France a devant elle une perspective de paix rassurante pour tous les intérêts, et sans être indifférente à ce qui se passe à l'étran-

ger, elle est décidée à s'occuper de ses propres affaires. Sa situation intérieure réclame pendant des années encore le plus vif et le plus sérieux de son attention.

Cela ne convient pas, et franchement cela ne peut pas convenir aux bonapartistes, naturellement indignés de la marche régulière des choses publiques, et qui ne peuvent songer à revenir au pouvoir qu'en provoquant le désordre, la ruine, c'est-à-dire une nouvelle révolution. A l'heure actuelle, ne sachant plus que dire, ils en sont arrivés à attaquer la politique pacifique du gouvernement. Au premier abord, une telle audace paraît invraisemblable, absurde, inouïe. Rien n'est plus vrai cependant, ainsi qu'on va le voir.

Nous citons dernièrement quelques lignes de l'*Estafette* sur les menaces d'arrestation dont notre consul à Philadelphie avait été l'objet de la part d'un fonctionnaire supérieur du gouvernement américain. Ce gouvernement s'était empressé de présenter ses excuses à la France; mais l'*Estafette* se plaignait de ce que la République devait se contenter de ces excuses. Nous faisons remarquer alors que l'Empire n'aurait pas manqué de trouver là un prétexte de guerre.

Un récent article du *Pays* sur la question d'Orient doit inspirer des réflexions pareilles. Le *Pays* trouve que nous faisons très mauvaise figure à St-Petersbourg et à Constantinople. Il s'exprime ainsi, par la plume d'un député M. Paul de Cassagnac, dont on connaît les exploits parlementaires : « Nous contemplons avec humiliation les deux hommes qui représentent la France et qui se trouvent mêlés aux premiers diplomates du monde : M. de Bourgoing et M. le général Le Flô! Nous ne croyons pas que jamais la France ait été plus singulièrement représentée au point de vue de l'intelligence. Il est vrai que c'est une chance de plus pour nous qu'on ne s'occupe pas de nous, et que la France passe inaperçue au milieu du conflit; et à ce point de vue nous devons nous féliciter de l'effacement personnel de nos ambassadeurs. »

Personne n'ignore que, si l'Empire était debout, nous aurions pour ambassadeurs à Saint-Petersbourg et à Constantinople deux fier-à-bras, deux tranchemontagnes qui rompraient en visière à l'Europe, et qui nous prépareraient une nouvelle guerre de Crimée, c'est-à-dire deux milliards de frais, et deux cents mille français au tombeau!!!

Nous n'avons pas besoin du langage de l'*Estafette* et du *Pays* pour savoir que si l'Empire revenait, il mettrait tout de suite dans le terrible enjeu des batailles la Champagne, l'Artois et la Franche-Comté, comme l'empereur Napoléon I^{er} y avait mis Sarrelouis et Landau, comme Napoléon III y a mis à son tour l'Alsace et la Lorraine.

CORRESPONDANCE

Versailles, 4 janvier 1877.

Après avoir beaucoup parlé ces jours-ci du Message présidentiel qui devait être lu à la réouverture des Chambres, voici maintenant qu'on assure qu'il n'y en aura pas. On donne pour raison qu'il y a trop peu de temps que le ministère a eu l'occasion d'exposer ses vues pour qu'une nouvelle déclaration soit nécessaire. Rien n'est encore définitivement résolu, du reste, sur ce point, et ce n'est que dans le prochain conseil que la question sera définitivement tranchée.

On attend toujours pour samedi ou dimanche la publication, au *Journal officiel*, du mouvement préfectoral. Il paraît pourtant que, contrairement à ce qu'on avait dit, le conseil des ministres ne s'en est pas occupé hier. Rien n'est donc définitivement arrêté, si cela est vrai, et les listes qui circulent pourront encore subir des modifications.

Le tribunal civil de la Seine vient encore d'avoir à s'occuper du prince et de la princesse de Bauffremont, à propos de la naissance d'un enfant. Le tribunal statuant sur la demande du prince, et la princesse faisant défaut, a admis le désaveu en rejetant les conclusions du tuteur *ad hoc*.

Rien de nouveau en Orient. La situation ne s'éclaircit pas. Tous les journaux anglais désespèrent d'une solution pacifique. Le *Times* seul manifeste encore quelque espoir et va jusqu'à dire que, même dans le cas où la conférence viendrait à interrompre aujourd'hui ses travaux, il ne faudrait pas pour cela considérer la guerre comme inévitable. A Berlin, on croit que la rigueur de la saison rendra la guerre immédiate impossible, et on se base sur cette seule raison pour espérer, tout au moins la continuation du *statu quo*; mais la Turquie n'a pas modifié son attitude, et hier encore l'ambassadeur Turc à Vienne communiquait au ministre des affaires étrangères une dépêche de son gouvernement déclarant qu'il lui était impossible d'acquiescer aux bases sur lesquelles étaient appuyées les propositions formulées par les puissances.

Cependant, le *Temps* annonce ce soir que les plénipotentiaires auraient communiqué au gouvernement Ottoman de nouvelles propositions précisant le maximum des concessions possibles. D'autre part, et toujours d'après le *Temps*, Midhat Pacha, après plusieurs entretiens avec lord Salisbury se serait quelque peu départi de sa raideur.

J'apprends, au dernier moment, que

Billoir aurait enfin avoué être l'assassin de la femme Lemanach.

INFORMATIONS

RÉCEPTIONS OFFICIELLES.

Le Président de la République, entouré de tous les ministres et de son état-major, a reçu à Versailles le président et le bureau du Sénat, le président et le bureau de la Chambre des députés, les sénateurs et les députés.

A onze heures, le Président de la République, accompagné des ministres, s'est rendu chez le président du Sénat et chez le président de la Chambre des députés.

Puis, le Président de la République est revenu à la préfecture et a reçu les autorités civiles et militaires de Seine-et-Oise.

Le Président s'est ensuite rendu à Paris.

A une heure et demie, au palais de l'Elysée, ayant auprès de lui les cardinaux, les ministres, les maréchaux, le grand chancelier de la Légion d'honneur et le gouverneur général des Invalides, il a reçu le corps diplomatique, les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires présents à Paris. M. le prince de Hohenlohe, arrivé la veille à Paris, assistait à la réception.

A deux heures, les députations du conseil d'Etat, de la cour de cassation, de la cour d'appel, de la cour des comptes, du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine et des administrations de l'Etat ont été reçus par le Président de la République dans l'ordre indiqué.

C'est pour la première fois que le Président de la République n'ayant plus en face de lui une Assemblée unique, constituante et souveraine, mais seulement deux Assemblées législatives ordinaires, a reçu la visite officielle du président du Sénat et du président de la Chambre, tandis que le 1^{er} janvier 1876, c'est encore lui qui avait dû devancer M. Buffet, le dernier président de l'ancienne Assemblée nationale.

Ce n'est, au premier abord, qu'une affaire d'étiquette. Mais sous cette affaire d'étiquette il y a un fait d'une très-grande importance constitutionnelle.

Ce fait, c'est l'établissement d'un régime régulier, normal, dans lequel le pouvoir exécutif n'est plus le pouvoir subordonné du pouvoir législatif, et où il a son action propre, son rôle, son droit, sa prérogative, son individualité, son indépendance relative.

Le 24 mai 1873, le maréchal de Mac-Mahon n'était toujours, comme M. Thiers, que le délégué de l'Assemblée nationale. Le 1^{er} janvier 1877, il était le chef de l'Etat, et, à ce titre,

il se trouvait investi du pouvoir exécutif dans toute l'étendue que comporte cette situation temporaire, mais irrévocable jusqu'au 20 novembre 1880. Il ne relevait que de la Constitution, il ne relevait pas d'une Assemblée, il ne relevait ni du Sénat, ni de la Chambre.

Au 1^{er} janvier 1877, la Constitution du 25 février 1875 était, depuis dix mois environ, pleinement entrée dans son complet fonctionnement.

C'est là ce qui distingue les réceptions officielles de cette année des réceptions officielles des années précédentes.

A l'occasion des réceptions au ministère de l'intérieur, M. Jules Simon, président du conseil, a trouvé de patriotiques paroles pour répondre aux officiers de la garde républicaine, aux officiers du corps des sapeurs-pompiers, aux maires et adjoints de Paris et au syndicat des agents de change.

Il a dit aux officiers : « Par votre valeur, par votre discipline, par la dignité de votre vie, vous êtes au premier rang des armées de l'Europe. Et quand vous subissez des désastres militaires, tout le monde sait que vous n'en êtes pas responsables. Nous voulons faire en sorte que vous n'avez rien à envier sous le rapport du bien-être et de la considération. C'est de notre part un sentiment de justice, de devoir. J'éprouve, pour moi, une véritable satisfaction à vous dire combien je suis passionnément épris de tout ce qui touche aux conditions d'existence et à la gloire de nos soldats. »

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

Dénouement du crime.

Billoir, avouant son crime, a raconté hier, au juge d'instruction, que, quelques jours avant le 6 novembre, la femme Le Manach rentra ivre. Alors s'éleva une discussion pendant laquelle la femme Le Manach, volontairement ou involontairement, brisa un verre auquel Billoir tenait énormément. Billoir, emporté par la colère, lança un violent coup de pied à la femme Le Manach pendant que celle-ci s'était baissée pour ramasser les débris du verre. La femme Le Manach, atteinte en pleine poitrine, resta étendue, ne donnant plus aucun signe de vie.

Billoir prétend qu'il chercha alors à la ranimer, mais que tous ses efforts furent vains. Effrayé de son action, il sortit affolé, se demandant comment il parviendrait à faire disparaître les traces de son crime. Quelques heures après, il rentra et passa toute une nuit et une partie du lendemain auprès du cadavre sans avoir pris de décision. Mais comme le temps pressait, il résolut alors de dépecer la victime. Il

étend le corps sur un lit épais de sciure de bois et le dépêça avec un raïr. Il sortit à 9 heures du soir et alla jeter une partie du corps dans la Seine à St-Ouen; il fit un second voyage la nuit suivante.

ORIENT

Judi a eu lieu à Constantinople une nouvelle séance de la conférence. Rien n'a été décidé, et s'il faut en croire certaines dépêches, l'accord serait très difficile à réaliser. Espérons que ces impressions seront modifiées par les délibérations de la séance de lundi prochain.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

L'année dans laquelle nous entrons verra s'effectuer deux mouvements électoraux importants : le renouvellement par moitié des conseils généraux et le renouvellement intégral des conseils municipaux.

D'après la loi du 17 août 1871, les conseils généraux sont nommés pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. Ces conseils, élus en 1871 en exécution de la nouvelle loi, se sont vus renouvelés dans leur première moitié en août 1874, c'est donc en 1877 qu'aura lieu le renouvellement de la moitié.

Les conseils municipaux sont élus pour trois ans, ils l'ont été en novembre 1874; ils seront donc entièrement renouvelés cette année.

Ce seront ces nouveaux conseils municipaux qui seront appelés à nommer les délégués aux élections sénatoriales qui auront lieu en 1879 pour le premier renouvellement triennal du Sénat.

La révision des listes électorales, commencée le 1^{er} janvier, se poursuivra jusqu'au 10.

La loi accorde un délai de quatre jours aux commissions pour dresser les tableaux rectificatifs, comprenant les additions et les retranchements qui seront publiés le 15 janvier.

Pendant une période de vingt jours, — du 16 janvier au 4 février inclusivement, — les réclamations des électeurs seront reçues dans les mairies.

Il importe que les électeurs s'assurent de leur inscription dans les délais fixés. Personne n'ignore que les listes définitivement arrêtées au 31 mars de chaque année, servent aux élections pendant l'année entière; on peut donc être privé du droit de vote pendant un an, faute d'avoir réclamé ou vérifié son inscription en temps utile.

Circulaire du ministre de la guerre sur le prochain tirage au sort.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante à l'occasion du tirage au sort de la classe 1876, qui est fixé au 1^{er} février :

« Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ampliation d'un décret en date du 13 décembre courant, qui détermine l'époque à laquelle auront lieu les opérations du tirage au sort de la classe 1876.

Je vous invite à vous reporter, pour ces opérations, à la loi du 27 juillet 1872, à l'instruction du 26 novembre de la même année et aux circulaires annuelles sur la matière.

Cette année encore, des doubles inscriptions se sont produites en grand nombre. La plupart concernaient des Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française, ou des engagés volontaires présents sous les drapeaux.

J'appelle toute l'attention des maires

et des conseils sur les prescriptions données pour éviter les doubles inscriptions.

MM. les préfets rappelleront aux maires qu'ils doivent s'abstenir de porter sur les tableaux de recensement les jeunes gens nés en France de père anglais, quel que soit le lieu de la naissance de ce dernier, lorsqu'ils produiront le certificat dont le modèle est donné par la circulaire de M. le ministre de la justice en date du 7 janvier 1876.

J'insiste de la manière la plus pressante afin que les jeunes gens soient, au moment de leur inscription, soigneusement interrogés par les maires sur la position de leur famille et sur les causes de dispense ou d'exemption qu'ils peuvent avoir à invoquer.

Les maires doivent consigner sur leurs tableaux de recensement toutes indications qu'ils auront ainsi recueillies. Ils n'ont pas à apprécier si les demandes de dispense ou d'exemption sont ou ne sont pas fondées; ce soin appartient au conseil de révision.

Leur rôle consiste à éclairer les jeunes gens sur les demandes à faire; ils ne doivent pas craindre de les provoquer, et ils ne laisseront pas ignorer aux intéressés qu'après la réunion du conseil de révision au chef-lieu de canton il serait trop tard pour réclamer.

Les ajournés des classes précédentes seront également prévenus qu'ils doivent, sous peine de forclusion, établir par pièces authentiques, devant le conseil de révision, que les droits dont ils peuvent avoir précédemment justifié existent encore.

Les maires devront enfin appeler l'attention des jeunes gens qui prétendent à la dispense comme appartenant à l'enseignement, sur la nécessité de faire accepter par l'autorité académique leur engagement décennal. Aux termes de la loi, cette acceptation doit, pour donner droit à la dispense, être antérieure au tirage au sort.

Le ministre de la guerre, Général A. BERTHAULT.

Tous les journaux de la province ont publié la liste des comités institués par département, en vue de l'Exposition universelle de 1878.

Ces comités, composés de notabilités du département et principalement de celles qui appartiennent à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, aux arts et aux lettres, ont spécialement pour mission d'examiner les demandes d'admission, de les recueillir, de les susciter au besoin, et de les transmettre au commissariat général à Paris.

Un comité a-t-il été formé dans le département du Lot? C'est ce que nous ne pouvons répondre pour le moment à nos compatriotes intéressés. Nous allons faire nos efforts pour pouvoir prochainement les renseigner à cet égard.

P.-S. — Nous apprenons avec plaisir qu'un comité est également institué dans le Lot. Une circulaire préfectorale contient ce qui suit :

Il est indispensable que les demandes d'admission parviennent, avant le 15 janvier 1877, au plus tard, à la Préfecture, où siège le Comité départemental, chargé de les recueillir et de les transmettre au Commissariat général à Paris.

Des formules de demande d'admission ainsi que les programmes de l'Exposition sont déposés à la Préfecture et aux Sous-Préfectures et mis gratuitement à la disposition du public.

Sur l'avis conforme de la commission supérieure de l'Exposition, le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé qu'un concours d'animaux reproducteurs serait annexé à

L'Exposition universelle de 1878.

Afin d'encourager les éleveurs à envoyer leurs produits, il a en outre été décidé que les frais de transports, de nourriture et de séjour des animaux seraient réduits au mieux de tous les intérêts.

Nous rappelons aux propriétaires de chevaux et de mulets qu'aux termes de la loi du 1^{er} août 1874, c'est le 1^{er} janvier qu'a dû commencer, dans chaque commune, le recensement général des chevaux et juments âgés de 6 ans et au-dessus. Cette opération, qui doit se faire chaque année, devra être partout terminée le 15 janvier.

Les inscriptions sont faites par les maires, sur la déclaration des propriétaires.

Indépendamment du relevé numérique des animaux ayant atteint l'âge prescrit par la loi, il est enjoint aux maires d'établir un état des animaux de tout âge existant dans la commune. Ces relevés seront ensuite transmis aux commandants des bureaux de recrutement et sont destinés à recevoir les notes de la commission de recensement, qui examinera les animaux au cours de l'année 1877.

On ne doit point se méprendre sur la portée de cette opération, qui, d'ailleurs, a déjà été effectuée; c'est là une mesure d'intérêt général que la loi prescrit. Elle ne saurait en rien restreindre le droit de propriété, et les transactions commerciales à l'égard des animaux inscrits sont absolument libres.

L'heureuse campagne entreprise contre la coloration artificielle des vins, continue à produire les meilleures conséquences. Nous nous félicitons de la part prise à cette campagne par un de nos amis, quand nous trouvons dans les journaux des documents pareils à celui que nous allons publier.

Le maire de Nîmes a fait publier l'arrêté suivant :

Vu les lois de 1790, 1791 et 1837 sur l'administration municipale, et les lois spéciales du 25 mars 1831 et du 5 mai 1855 sur les fraudes en matière de marchandises ou de denrées alimentaires;

Considérant que des plaintes nombreuses lui parviennent chaque jour au sujet des falsifications pratiquées sur les vins et sur diverses denrées alimentaires;

Considérant que le devoir de l'administration municipale est de surveiller rigoureusement tout ce qui touche à l'alimentation et à la santé publique arrête :

Art. 1^{er}. — A dater de ce jour, des visites hebdomadaires seront faites, à des jours indéterminés, chez les marchands et débitants, par des hommes compétents et accompagnés d'agents de l'autorité municipale.

Art. 2. — Tout vin falsifié, toute denrée avariée et de nature à compromettre la santé publique ou à induire en erreur les acheteurs, seront saisis, et des procès-verbaux seront dressés contre les délinquants.

Art. 3. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution rigoureuse de cet arrêté.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Nîmes, le 29 décembre 1876.

On lit dans le Journal des Débats :

Le patriotisme de nos villes de province ne se dément pas. Aussi grâce aux avances faites à l'Etat par un grand nombre de communes, de nombreux crédits ont pu être ouverts au général Berthaut, ministre de la guerre, pour l'extension du casernement, soit de nos troupes d'infanterie, soit de nos régiments de cavalerie.

Nous citerons notamment Bordeaux, qui vient encore de verser 300,000 fr.; Castres, qui en a versé 600,000; Agen, 265,000; Parthenay, 135,000; Soissons,

150,000; Caen, 85,000; Lisieux, 150,000; Mirande, 87,500; Saint Gaudens, 260,000; Cosne, 256,000; Castel-Sarrasin, 132,000; Châteaudun, 28,302; Dinan, 100,000; Ancenis, 20,000; Bellac, 65,000; Pamiers, 58,000; Libourne, 25,000; Autun, 50,000; Gap, 70,000; et Angers, 425,000.

Et cependant, parmi les villes que nous venons de signaler, plusieurs ont été victimes de l'invasion; l'une d'elles, Châteaudun, a même failli être anéantie pendant la guerre.

Avec de tels éléments de succès, l'œuvre pacifique du casernement ne pourrait que réussir, et nos lecteurs ne seront pas étonnés quand nous leur dirons qu'elle sera presque complètement accomplie à la fin de l'année dans laquelle nous venons d'entrer, ou au plus tard au commencement de l'an prochain.

Le Journal des Débats oublie de citer la ville de Cahors qui, elle aussi, tient à honneur de montrer sa bonne volonté et son patriotisme.

Nous sommes heureux d'annoncer que les casernes de Cahors, construites sous l'habile direction de l'architecte M. Coëque Verdier, sont très avancées, et ont reçu la haute approbation des inspecteurs du Génie militaire.

Nous lisons dans l'Echo de la Dordogne :

M^{me} Favart, de la Comédie-Française, parcourt en ce moment les théâtres de notre région avec une troupe d'artistes parisiens.

Espérons que, dans sa tournée, la grande artiste n'oubliera pas Cahors, qui a toujours été compris dans l'itinéraire des plus éminents artistes.

L'Académie des sciences, morales et politiques rappelle aux intéressés que le prix quinquennal de cinq mille francs fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour sera décerné, en 1877, à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'Indigence aux différentes époques de la civilisation.

Le prix quinquennal de deux mille francs fondé par feu le baron de Morogres sera décerné, la même année, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'Etat du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.

Ces mémoires doivent être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 30 mars 1877.

Le prix Crouzet (section de philosophie) sera décerné pour la première fois, en 1878, au meilleur ouvrage traitant des questions philosophiques ou de la question religieuse.

Ce prix est de deux mille francs.

LA RÉHABILITATION DES HUISSIERS.

Le Sénat paraît décidé à écouter les supplications des huissiers, qui eux, ont le devoir de ne pas écouter celle des autres.

Justice sera donc enfin rendue à ces intéressants auxiliaires de la justice.

Samedi, au moment où la session allait être clôturée, a eu lieu la distribution aux sénateurs du rapport de M. Mazeau sur le projet de loi relatif au tarif, à l'organisation et aux attributions des huissiers.

L'exposé des motifs dit :

« Depuis vingt ans la corporation des huissiers signale au gouvernement et aux assemblées la malheureuse situation que lui ont faite le temps et les circonstances.

« Depuis vingt ans le gouvernement et les assemblées proclament à l'envie que ces plaintes sont fondées et promettent d'y donner satisfaction.

« Jusque-là ces promesses ont été stériles. Cet oubli tient beaucoup à la défaveur et à l'impopularité qui s'attachent encore dans nos mœurs à ces officiers publics et à quelques-uns de nos actes professionnels.

« Ce sentiment est injuste. L'huissier

n'est que l'instrument de la loi. En laissant se répandre un préjugé ne relevant que de l'ignorance ou de l'irréflexion, on diminue, d'ailleurs, en quelque sorte, l'autorité des jugements dont l'huissier assure l'exécution et la force morale dont il a besoin d'être armé pour remplir les fonctions souvent pénibles de son indispensable ministère.

« C'est pourquoi le Sénat ne regarde pas comme indigne de son attention un projet de loi qui a pour but de tenir les promesses des pouvoirs qui l'ont précédé, d'améliorer le sort de plus de cinq mille familles, et de restaurer pour ainsi dire une profession dont l'exercice intéresse par tant de côtés la justice et les justiciables.

« Les réformes proposées par le projet consistent dans la révision des tarifs, la création de bourses communes, la création de clercs assermentés, l'abrogation de l'article 18 de la loi du 6 juin 1836.

Nous nous empressons de signaler un acte de probité accompli par une personne de la commune de Parnac. Cette personne, trouva à Luzech, le jour de la dernière foire, une somme importante. Elle fit sur le champ toutes les recherches possibles pour retrouver celui qui l'avait perdue, mais ce fut en vain. Elle s'est rendu ces jours derniers dans nos bureaux, pour nous prier d'annoncer qu'elle tient la somme à la disposition de son propriétaire.

Des abus s'étant produits dans le service des bons de tabac de cantine alloués aux troupes, les fonctionnaires de l'intendance viennent d'être chargés de la vérification des relevés qui leur seront adressés par les directeurs des contributions indirectes. Ils sont autorisés, en outre, à opérer, dans le courant de chaque trimestre, une vérification inopinée des bons de tabac distribués depuis la vérification faite en fin de trimestre.

On annonce la mort de M. Prosper Noubel, ancien imprimeur et directeur du Journal de Lot et-Garonne.

M. Prosper Noubel était le père de M. Henri Noubel, sénateur.

M. Prosper Noubel est décédé à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après une longue maladie.

L'année 1877, de même que l'année 1876, commence par des températures exceptionnelles. Jamais peut-être le jour de l'an n'a offert tant de ressemblance avec un jour du mois de septembre. Il est bon de noter que les grandes tempêtes du nord ou du sud qui produisent cette ascension extraordinaire du thermomètre sont venues après des froids très durs ressentis dans le nord de l'Europe.

Le refroidissement boreal semble avoir été en rapport avec l'éclattement équatorial qui l'a suivi.

L'humidité persistante de la température inquiète les agriculteurs; la végétation des céréales d'automne est très-vivace; malheureusement il en est de même des mauvaises herbes.

Dans un grand nombre de localités, les premiers blés mis en terre commencent à tomber, opération qui n'a lieu habituellement que dans les premiers mois du printemps. Quelques pièces de terre sont actuellement aussi couvertes qu'elles le sont en avril et mai les autres années. Cette végétation trop hâtive pourrait être funeste aux céréales, si de grands froids succédaient à la température actuelle.

La continuation de la douceur du temps a eu cependant un bon côté qui est une faible compensation des craintes qu'elle fait concevoir. En donnant aux plantes un nouveau développe-

ment, elle a permis de conduire aux champs les moutons et les vaches. Les animaux y trouvent une abondante nourriture, ce qui permet, en ce moment, de ménager les fourrages.

On écrit de Cordes au *Journal du Tarn* :

« Un cas de longévité assez rare vient de se produire à Cordes. M. Mazars d'Alayrac de Foyeprouse est mort à l'âge de cent un ans. Il était né le 26 février 1776. »

On signale d'Argelès au *Bien public*, de Tarbes, un autre cas remarquable de longévité :

Jean Bourguine, le doyen du pays, vient de s'éteindre à Beaucens, à l'âge de cent sept ans, ayant conservé l'usage de toutes ses facultés : « Je suis parti, disait-il, pour l'armée à l'âge de vingt-un ans; j'ai servi deux ans sous Louis XVI et quatre ans sous la République; faites le compte: je dois être le seul survivant de mes camarades de l'époque. »

Jean Bourguine était le propriétaire de la source minérale de Beaucens.

Le *Midi* rapporte qu'un vautour, pesant approximativement de 17 à 20 kil., a été tué à une maison de campagne peu distante de Saint-André-de-Sangonis (Hérault). Cet oiseau, qui avait plus de 2 mètres 50 d'envergure, était posé sur un platane et guettait les poules de la ferme; l'attention du fermier n'a été éveillée que par la persistance avec laquelle les volailles voulaient entrer, malgré lui, dans la maison. Le fermier prit son fusil et tua l'oiseau de proie.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Jeudi soir, vers cinq heures, un affreux accident est arrivé à M. Barthélemy R..., entrepreneur à Montauban, faubourg Lacapelle. En nettoyant son revolver qu'il ne croyait pas chargé, le chien s'abattit et la balle, déchirant le peritoine, alla se loger dans l'intérieur du corps.

Grâce aux secours empressés de la science et de sa famille, le malade paraît être maintenant hors de danger.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors, du 3 janvier, a été très belle. 100 paires de bœufs ont été amenés et se sont vendus de 600 à 1,200 fr. la paire. Les gras, de 36 à 38 fr. les 50 kil. Les cochons gras se sont vendus 60 fr. les 50 kil. Les petits cochons se vendaient de 20 à 40 fr. pièce. Les brebis de 25 à 35 fr. pièce, celles destinées à la boucherie se vendaient de 50 à 55 c. le kil.

400 hectolitres de blé ont été apportés à la halle et se sont vendus 22 fr. 37 c. l'hect. 350 hectolitres de maïs se sont vendus 16 fr. 25.

De nombreux vols ont été commis, dit un rapport de police, mais il n'ajoute pas si, grâce à la vigilance bien connue de M. le commissaire de police, les voleurs ont été arrêtés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 décembre au 5 janvier.

Naissances.

Tardieu, Jean, rue du Château.

Mariages.

Garrigon, Jean-Baptiste et Andrieu, Marie.

Planavergne, Joseph et Neulat, Marie.

Décès.

Poujade, Jean-Pierre, jardinier, 72 ans, rue Sainte-Barbe.

Deilha, Marie, épouse Bassel, sans profession, 36 ans, au moulin du Périer.

Boisse, Marguerite, épouse Lacavalerie, sans profession, 52 ans, rue des Augustins.

Delmas, Jeanne, veuve Lafage, propriétaire, 52 ans, rue St-André.

Monier, Victorine, lisseuse, 27 ans, rue Soubirous.

Anciaume, Sylvonia-François-Noël, 8 jours, place St-Maurice.

Baras, Jean, sans profession, 73 ans, rue Pellegry.

Contival, Jeanne, épouse Froment, sans profession, 70 ans, faubourg Cabessut.

CALENDRIER DU LOT. — Janvier.

Jours	FOIRES.
7 Diman.	
8 Lundi.	Floressas, Lugagnac, Marminiac, Assier, Gourdon, Albas, Goujonnac, Montgesty, Bretenoux, Lacapelle-Marival.
9 Mardi.	Mauroux.
10 Mercre.	Belfort, Gastellfranc, Lascabanes, Cajarc, Latronquière.
11 Jeudi.	Sauzet, Valprionde.
12 Vend.	Castelnau, St-Géry, St-Simon, Vigan.
13 Samedi.	Catus, Concois, Lavercautièrre, Souillac.

Lunaisons du mois de janvier.
 D. Q. le 6, à 2 h. 27 du soir.
 N. L. le 14, à 1 h. 37 du soir.
 P. Q. le 22, à 4 h. 3 du soir.
 P. L. le 29, à 8 h. 48 du matin.
 Les jours croissent de 1 h. 6m.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Direction de M. Boutines.

Dimanche 7 janvier.

Spectacle extraordinaire.

Renouvellement de la troupe. Pour les débuts de

M. Delaistre, grand 1^{er} rôle;
 Mme Belval, grand 1^{er} rôle;
 Mlle Juliette Varron, soubrette;
 M. Berland, 2^e comique.

avec le concours de

M. Chavrié, du théâtre de Montauban;

M. Boutines, rôle du Régent.

LE BOSSU

ou le *Petit Parisien*

Drame en 5 actes et 10 tableaux.

Pour la chronique locale, A. Layton.

FAITS DIVERS

TEMPÊTES ET SINISTRES

Une violente tempête s'est déchaînée pendant la nuit de dimanche à lundi, sur les côtes d'Angleterre, de Belgique et de France. Sur tout notre littoral, de Dunkerque à Bayonne, les vents d'ouest n'ont cessé de souffler avec rage toute la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier. A Boulogne-sur-Mer, à Calais et dans plusieurs autres ports, des navires se sont heurtés et se sont fait des avaries sérieuses.

Au Havre, pendant plus de trois heures, les rues ont été impraticables; de tous côtés, les ardoises, les cheminées pleuvaient avaient fracas.

La jetée, surtout au delà du sémaphore, était balayée par les vagues, et d'énormes galets s'y trouvaient projetés; la jetée du Sud disparaissait sous les eaux.

A l'heure de la pleine mer, les rues du quartier Saint-François qui se trouvent en contre-bas du quai, étaient transformées en canaux. Rue Dauphine, des industriels improvisés, s'étaient munis de brouettes, se tenaient à la tête du pont afin d'aider au passage des habitants.

Le parc aux huîtres de Sainte-Adresse a été dévasté par les eaux. La plaine de l'Eure a été submergée.

Plusieurs navires qui se trouvaient dans les bassins, ballotés par la force du vent, ont rompu leurs amarres.

A Cherbourg, une embarcation montée par trois hommes, et appartenant aux Constructions navales, a sombré. Ni l'embarcation ni les cadavres

n'ont pu encore être retrouvés.

A Dieppe, rapporte *la Vigie*, l'ouragan a causé de nombreux dégâts. Des toiles et des ardoises jonchaient certaines rues. Dans les campagnes environnantes, plusieurs arbres ont été déracinés.

Au Tréport, le coup de vent a causé un accident à un bateau. Pendant le virage du chalut, un coup de mer a frappé à bord de ce bateau et a culbuté tout ce qui se trouvait sur le pont; le patron a eu le bras cassé; un matelot a eu la jambe brisée.

Le *Phare de la Loire* raconte aussi que, de mémoire de marin, la Loire n'avait été aussi agitée; on se serait cru en pleine mer; les lames embarquaient dans les navires amarrés aux quais de la Fosse.

Un bateau à laver, amarré quai des Cent-Pas, a été coulé, entraînant avec lui plusieurs embarcations.

Dans l'intérieur de la ville, les ardoises voltigeaient en l'air et quelques cheminées ont été renversées. Vers quatre heures (à ce moment on aurait cru à un tremblement de terre), une cheminée tombant sur une maison de la rue de Flandre a fait une large ouverture dans la toiture et occasionné la chute de parpaings soutenant la couverture dans une mansarde occupée par MM. Lestime père et fils.

Ces deux messieurs, qui étaient couchés, ont reçu une partie des débris sur leur lit et ont été blessés; embarrassés par les décombres, ils ont été obligés de demander des secours afin de sortir de la fâcheuse position où ils se trouvaient.

La tempête a causé des dégâts dans presque tous les ports du bas de la Loire.

A Saint-Nazaire, le 1^{er} janvier, la marée poussée par le grand vent, s'est élevée plus haut qu'on ne l'avait vue depuis bien des années. Tout le pays de Méans et Montoire a été submergé. Le nouveau bassin de Pennoué a été inondé, et la voie du chemin de fer convertie en plusieurs endroits. Les habitants des villages riverains, surpris au milieu de la nuit par l'irruption des eaux dans leurs demeures, se sont réfugiés dans la partie supérieure de leurs maisons.

Un matériel de corderie à Méans a été enlevé par cette marée extraordinaire. Les lames sont entrées dans les chambres, par les fenêtres, et toute la rue Neuve était inondée. Le bassin a débordé sur les quais et dans les hangars de la Compagnie transatlantique. Heureusement, peu de marchandises ont été atteintes.

En rade, vers onze heures et demie, le bateau remorqueur *Auguste-Gache*, ayant touché probablement sur son ancre, a été défoncé. L'équipage a pu heureusement être sauvé par les hommes du remorqueur *St-Pierre*. Le brick *Entreprise*, capitaine Perthuis, chargé pour la Martinique, ayant cassé ses chaînes, a été poussé à la côte.

A Guérande, écrit-on à *l'Union bretonne* de Nantes, jamais la mer n'avait montré une pareille fureur. Les digues sont crevées sur un grand nombre de points, les marais salans sont envahis, les chemins convertis en torrents; une partie des terrassements du chemin de fer est détruite. Toutes les parties basses des dunes d'Esconblac sont inondées, et les pins sont dans l'eau.

Au Pouliguen, des constructions qui semblaient devoir braver le temps sont bouleversées. Dans le port trois chaloupes de pêche ont été transportées et sont échouées sur le quai.

On écrit au même journal qu'un affreux désastre vient de frapper la commune de la Barre-de-Mont (Ven-

dée), D ns la nuit de dimanche à lundi, par un temps épouvantable, la mer déchainée, a broyé les digues et envahi les polders. C'est la misère pour les cultivateurs qui exploitent ces riches terrains.

A Lorient, la digue du port a été rompue, et l'établissement de bains Goubet emporté. Les paquets de merminent plusieurs habitations. Le trois-mâts *Jeanne d'Arc* s'est échoué sur les vases.

Aux environs de Vannes, plusieurs douaniers ont été noyés.

A Locmaria, les falaises menacent de s'écrouler sous la pression des vagues. Si cette catastrophe se produisait deux villages seraient engloutis.

A Bordeaux, la tempête a été également épouvantable; cependant aucun sinistre ne nous est signalé par le télégraphe.

Il y a eu quelques dégâts dans les Basses et les Hautes-Pyrénées.

A Lyon, nous dit le *Salut public*, la tempête du Sud, qui a soufflé avec une violence extrême durant les deux journées de dimanche et lundi, a causé au palais Saint-Pierre un certain nombre de dégâts.

Lundi, vers dix heures du matin, une rafale plus violente que les autres a emporté la toiture du pavillon en forme de belvédère qui surmonte l'angle sud-ouest du monument, presque au-dessus du grand escalier des musées.

Les débris sont tombés sur le toit de la galerie de zoologie du Museum, et quelques-uns d'entre eux ont cassé l'un des andouillers du grand *cervus mergaceros* (cerf fossile des tourbières d'Irlande), qui avait été récemment acquis et venait d'être placé à l'entrée de la galerie.

A Anvers, l'Escaut, gonflé et sautant comme une véritable mer, a débordé. Il y a eu beaucoup de collisions dans le port par suite de ces soubresauts inusités du fleuve.

La marée a été aussi forte qu'au 12 mars 1876.

A Malines, à Flessingue et sur les côtes de Douvres, à Plymouth, le temps a été affreux et a dû occasionner de nombreux sinistres.

A Hastings, l'express du South Eastern railway a été arrêté lundi matin par la violence du vent.

A Brighton, les vagues ont envahi l'Esplanade et ouvert une large brèche dans la jetée.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles 5 janvier 1877.

Le bruit que je vous signalais hier d'après lequel il n'y aurait pas de message présidentiel à l'ouverture de la session ordinaire de 1877, prend de plus en plus de consistance.

On donne aussi comme possible que les chambres commencent immédiatement leurs travaux, au lieu de s'ajourner à 15 ou 20 jours après avoir renouvelé leurs bureaux, comme on l'annonçait lors de la clôture de la session extraordinaire. Le gouvernement est, dit-on, de cet avis afin d'éviter le renouvellement de l'encombrement qui s'est produit l'année dernière au mois d'août.

Il est de plus en plus probable que le mouvement préfectoral paraîtra dimanche matin au *Journal officiel*. Entre mutations et révocations, il portera sur 18 préfetures environ.

La Chambre des députés espagnole a adopté la nuit dernière sans aucune modification le projet de loi présenté par le gouvernement pour le rétablissement des garanties constitutionnelles suspendues en Espagne depuis la dic-

tature de M. Emilio Castelar (1872).

Les négociations engagées entre l'Espagne et les Etats-Unis pour un traité d'extradition sont terminées, et ce traité a dû être signé aujourd'hui à Madrid. C'est dit-on, le plus complet qui ait été consenti jusqu'à présent par le gouvernement de Washington. Il mentionne 26 sortes de délits donnant lieu à extradition.

Les communications télégraphiques directes entre l'Espagne et la France sont interrompues par le mauvais temps. On ne reçoit de dépêches que par la voie du câble sous-marin de Portugal en Angleterre et par celle du câble de Barcelonne à Marseille.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 6 janvier, 3 h. 30, soir.

Le *Journal officiel* contient un décret prononçant huit révocations de préfets et plusieurs mutations.

Notre compatriote M. Charles Rousset, ancien préfet de Constantine, est nommé préfet du département de l'Yonne.

M. Duphénieux, frère de l'honorable conseiller général du Lot, passe du département de la Vendée au département de l'Ariège.

Un autre de nos compatriotes, M. Pradelle, préfet de la Charente, devient préfet du Cher.

M. Emile Laurent, ancien secrétaire général de M. Calmon à la préfecture de la Seine, est nommé préfet de la Manche.

M. Jules Brun, parent de l'ancienne famille de Lacomé, est nommé préfet de la Charente.

Bourse de Paris

Cours du 6 Janvier.

Rente 3 p. %..... 74.20
 — 4 1/2 p. %..... 102.00
 — 5 p. %..... 106.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 5 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.500 »	3.500 »
Crédit foncier....	610 »	640 »
Orléans-Actions...	1.062 50	1.062 50
Orléans-Obligations.	329 »	331 75
Suez.....	683 75	692 50
Italie 5 %.....	72 65	73 05

Les beaux livres d'étréne que l'éditeur Calman Lévy vient de mettre en vente ne laissent au public que l'embaras du choix. Il faut citer en première ligne le volume de M. Louis Ulbach, *le Livre d'une mère*, dont plusieurs éditions n'ont pas épuisé le succès et qui paraît cette année avec une charmante eau-forte de M. Edmond Hédoïn. En même temps que ce beau livre, le catalogue nous offre un superbe volume de M. Gaston Escudier, *les Saltimbanques*, illustrés de 500 dessins à la plume par M. P. de Crauzat. Nommons encore et à l'honneur l'important ouvrage de M. de Chailly, *l'Afrique occidentale*, écrit avec un sentiment du pittoresque et une vérité de couleur qui en font une lecture à la fois des plus amusantes et des plus instructives; *la Chine, le Japon*, si remarquablement traduits, par M. Guizot et illustrés d'un grand nombre de gravures dans le texte et hors texte; *Le Chevalier noir, Fier-à-Bras*, par Mary Lafon, splendidelement illustré par Gustave Doré; *Contes d'une vieille fille à ses neveux*, par Mme Emile de Girardin, illustrés de 44 gravures hors texte, d'après G. Doré; *Contes d'un vieil enfant*, par Feuilleton de Conches, ornés de 35 gravures sur bois, par Morin, trois charmants volumes, d'Emile Souvestre, illustrés par Johannot, G. Fath et Adrien Marie, *les Merveilles de la nuit de Noël*, le *Droit Chemin* et *Journal d'un homme heureux* (ouvrage couronné par l'Académie française). N'oublions pas non plus le *Faust de Goethe*, traduit par Gérard de Norval, illustré de neuf vignettes et d'un portrait de Goethe gravé sur acier d'après Tony Johannot; *le Royaume des enfants*, par Mme Molinos Laffite; *Scènes de jeune âge*, par Sophie Gay, splendidelement illustré d'un grand nombre de gravures par les principaux artistes. Tous ces livres se trouvent à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 45, et chez tous les libraires. — Envoi franco sur demande du catalogue des livres d'étrénes.

LA REVUE DE FRANCE
du 31 décembre 1876, contient les articles suivants :

Eugène Baret. — Sidoine Apollinaire et la Société gallo-romaine au cinquième siècle. — Charles Deulin. — Les contes de ma mère L'Oye avant Perrault (suite). — L. Derôme. — Deux romanciers sans-culottes. — Ch. d'Héricault. — Rose-de-Noël (fin). — Camille Flammarion. — Les terres du ciel. — Le monde de Vé-nus (fin). — Ferl. Hofer. — La critique du savoir humain (fin). — Jacques Val-serres. — La restauration des Alpes fran-çaises. — Le reboisement et le regazonne-ment des montagnes. — Octave Noël. — Etude historique et économique sur le commerce extérieur de la France depuis la Révolution. — Louis Énault. — Cin-quième exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie. — Camille Debans. — Les grands éditeurs de France (II). — Firmin Didot. — Augu-ste Descauriat. — Souvenirs de la vie administrative (suite). — A. L. — Situa-tion économique et sociale de l'Irlande d'après les documents officiels. — A. Didier. — Création d'un nouveau port sur la mer du Nord (Ymuiden). Eugène Asse. — Le comte de Serre d'après sa corres-pondance. — Chronique du mois. — Théâtres, par Louis Énault. — Théâ-tres lyriques et concerts, par O. Mercier. — Nouvelles des Arts, par A. V. — Scien-ces, par Jean l'Ermitte. — Notes d'un in-génieur, par P. Maigne. — Notices bi-bliographiques. — Finances, par G. C.

— Chronique politique, par Louis Teste.
Bureaux : rue des Saints-Pères, 16.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 835^e li-vraison, 6 janvier 1877. — Texte : A travers l'Afrique : de Zanzibar à Ben-guela, par M. le lieutenant Vernay-Howet Cameron, 1872-1876. Traduction et dessins inédits. — Treize dessins de E. Ronjat, Th. Weber, A. de Bar, Émile Bayard et P. Hauffmann.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 214^e livraison (6 jan-vier 1877). — TEXTE : Chloris et Jeanne-ton, par M^{me} Colomb. — Comment on fait vivre les plantes dans les apparte-ments, par H. de la Blanchère. — Wil-brod le Rouge, par J. Girardin. — Heur et Malheur, par Enima d'Ervin. — Jan-vier, par Albert Lévy. — Les colosses de l'île de Pâques, par E. Lesbazeilles.
Dessins : Sahib, Castelli et Goutzwilher.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris

Cinq-Mars peut, à juste titre, être placé au premier rang des chefs-d'œu-vres de la littérature contemporaine. Vingt-cinq éditions en ont hautement constaté le succès. Par la vérité des car-actères, la justesse et la scrupuleuse exactitude des descriptions, Alfred de Vi-

gny fait revivre cette époque si tourmen-tée du règne de Louis XIII et du gouver-nement de Richelieu. Les 50 magnifiques gravures de la nouvelle édition populaire, dont la première série vient de paraître à la librairie Calmann Lévy, mettent en outre, sous les yeux du lecteur, les scè-nes principales du drame. L'ouvrage complet formera 50 livraisons à 10 cent., ou 10 séries à 50 c. En vente chez tous les libraires.

A PARTIR DU 1^{er} FÉVRIER
Les bureaux du
CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
et de son journal
LE MONITEUR
des tirages financiers
Qui sont actuellement
104, rue de Richelieu, 104.
seront transférés
DANS L'IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ
Rue Le Péletier, 46, à Paris

LE JOURNAL des TIRAGES FINANCIERS
(6^e année Rue de la CHAUSSEÉ-D'ANTIN.)
18, PARIS.
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE CH. DUVAL, offi-cier retraité.
Est indispensable aux Capitalistes et aux rentiers.
Paraît chaque dimanche. — Liste des an-ciens tirages.
Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.
ABONNEMENTS : **3 FR PAR AN**
Paris et départements
Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.
L'Abonné d'un An reçoit en Prime gratuite
Un beau Portefeuille Financier
avec un Traité de Bourse de 200 pages.

LE PIANO-REVUE
Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les fa-milles où la belle et bonne musique est en honneur.
Les collaborateurs de ce recueil élé-gant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous

les goûts.
Le PIANO REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.
Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand for-mata, au prix de 2 francs; et l'abonne-ment annuel, fixé à 20 francs, compren-dra plus de deux cents morceaux.
Le but, éminemment artistique du PIA-NO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre épo-que, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.
Aussi le PIANO-REVUE, dont les bu-reaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.
Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.
Opéras, Opérettes, Variations, Quadril-les, Valses, Polkas, Réveries, inédits, mo-dernes et classiques des MELLEURS MAITRES.
Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.
Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ
A LA CODÉINE
Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, capter la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, G. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contiennent pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

PHTHISIE BRONCHITE RHUME-TOUX
GOUDRON DE GUYOT (Liquor concentrée et titrée) 2 fr. le flacon.
CAPSULES de GOUDRON de GUYOT 2 fr. 50 le flacon.
UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)
Toute personne désirant employer le véritable pro-duit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, darts, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
50 LIVRAISONS A 10 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
CINQ-MARS
OU
Une conjuration sous Louis XIII
PAR
ALFRED DE VIGNY
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
10 SÉRIES A 50 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulev. des Italiens, 45, à la LIBRAIRIE N^o 10

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, grip-pes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'E-glise ; Vases en porcelaine ; Flambeau en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; Galons te devant d'autel brodé or.

LE MONITEUR
6^e année.
DE LA BANQUE et DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. Car-fr. réponse étrangère. Nomen-clature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours par AN des valeurs en banque et en AN heures. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis.
Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
4 tort volume in-8.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :
EMILE ESCUDI,
Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors
Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.
M. Escudi se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

A VENDRE

en Bloc ou en Parcelles
UN BEAU PETIT DOMAINE
SITUÉ A ANDRIEU,
Commune de Padirac.

Ce Domaine se compose : d'une maison de maître, presque neuve, couverte en ardoise, ayant douze pièces, dont cinq au rez-de-chaussée et sept chambres au premier.

Maison pour la ferme avec garde-pile, étables, etc., grange pour loger quatre paires de bœufs, chevaux, bêtes à laine 140, fourrages en quantité suffisante.

La propriété est assortie en b nnes qualités de terres, prés, vignes, bois et pâturages en excellent rapport et d'un revenu de 2,400 fr. au moins, susceptible d'amélioration.

La maison principale avec cour et jardin et autres constructions, donne au midi, sur une vallée de près de première qualité, à 300 mètres d'une route nouvelle; de la maison en amphithéâtre, se trouvent les champs, les bois, les pâtures, la grand'vigne, vers nord, la route centrale longe la commune et se rattache à toutes les voies départementales et communales des environs; l'œil se plaît à observer au loin, les plaines fertiles que dominent les Tours de St-Laurent, près St-Céré, les restes du vieux château de Castelnau-Bretenoux, les Tours de Turenne près Brives-la-Gaillarde. La fontaine minérale de Mers est à 3 kilomètres environ, le chemin de fer à la même distance par Roc-Amadour et la station de Montvalent au château de Laroque.

Contrée privilégiée pour toute es-pèce de récoltes et fruits, noix, etc.
S'adresser pour la vente, au Maire de Padirac et aux notaires de Gramat et St-Céré, qui fourniront les ren-seignements et les conditions de la vente, avec les termes des paiements.
La superficie est de 40 hectares environ.

1877

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT
DU LOT



CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Four-nitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porce-laine et Flambeaux. Sujets religieux.
Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.

NEURALGIES
MIGRAINES, Vertiges, spasmes, crampes d'estomac, Fièvres intermittentes et toutes les maladies nerveuses sont guéries instantanément par les DRAGÉES du docteur BELLECONTRÉ, antineuralgiques et fébrifuges. Prix : 5 fr. le fl. Expédition franco. Ecrire à Paris, Ph. Tarin, pl. Petit-Pères, 9 ; à Rouen, au Dr Bellecon-tré. (Traitement et Consultations par correspondance). Se vendent dans toutes les Pharmacies.

SANS INJECTIONS!
Les DRAGÉES DU DOCTEUR DEB au Copahivale de fer et Manganes, toniques, dépuratives, sans mercure, sont infailibles pour guérir toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, écou-lements, pertes, maladies de vessie, de matrice, rétroissement, virus, dartres, affections secon-daires ; rhumatismes, goutte. — Prix : 4 fr. la boîte, Petits-Pères, 9 ; à Rouen, au Dr Bellecon-tré.

EPILEPSIE
Guérit par correspondance le D^r KILLISCH, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison : plus de 8,000